



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 27 JANVIER 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 0
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Néant

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7.3 - OBJET : CESSIION DU CAMION M.A.N.

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est le 26/05/1998,

Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par une personne privée,

Monsieur le Maire propose au conseil de céder en l'état le camion de marque M.A.N. (type L80P14K1C), immatriculé 8550 GG 48.

Le numéro de série est WMAL800292Y035998.

Le prix proposé est de 1 400.00 € TTC (pas d'assujettissement à la TVA).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de céder en l'état le camion de marque M.A.N. immatriculé 8550 GG 48 au prix de 1 400.00 € TTC (pas d'assujettissement à la TVA) ;
- DIT que cette recette sera portée au budget principal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir la vente de ce camion.

Le Maire,

Samuel SOULIER